



Strasbourg, mercredi 3 janvier 2018

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/00030**

---

Pris en application :

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin

**Crue****Restrictions de navigation du Rhin Supérieur par hautes eaux****Le respect des instructions des agents habilités ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 03/01/2018 à 08:00**o **Rhin canalisé**

entre les pk 166,5 et pk 334

**Commentaire :**

Un épisode de hautes eaux est en cours sur le Rhin Supérieur, avec des probabilités fortes d'atteinte de niveaux pouvant conduire à l'arrêt de la navigation au droit de certains ouvrages.

Il est rappelé aux usagers du Rhin qu'en période de hautes eaux, la navigation est régie par les règles édictées au chapitre 10 du règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR), qui fixe les conditions de navigation en fonction de l'atteinte des marques de crue du Rhin au droit des ouvrages.

Les usagers sont invités à prendre l'attache du CARING ou des écluses les plus proches pour connaître en temps réel les conditions de navigation fixées par l'autorité compétente sur chaque ouvrage, en application des chiffres 4 et 5 de l'article 10.01 du règlement de police pour la navigation du Rhin.

**Service(s) à contacter :**

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef de Service Adjoint

Eric SCHMITT